



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OREOL

Outil de référencement des éoliennes

Guide métier

à l'attention des gestionnaires

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Version 1	11/01/2022	Initialisation du document

Table des matières



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

.....	1
OREOL	1
Historique des versions du document.....	2
Introduction.....	5
Historique et enjeux d’OREOL.....	5
Objet du guide métier	6
Aspects conceptuels et utilisation courante d’OREOL	6
Définition des objets	6
Production des données.....	7
Diffusion des données.....	8
Profils et droits	8
Gestion des droits	9
Processus de saisie des données OREOL.....	9
Accès à l’application	10
1 - Renseigner les données d’un parc	13
2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l’installation.....	15
3 - Saisir les postes de livraison	18
4 – Indiquer les étapes clefs.....	20
Calcul de la géométrie du parc.....	22
Renouvellement d’un parc	23
Historisation des actions	24
Publier les données d’un parc	24
Prérequis	25
Reprise de la saisie des données d’un parc.....	26
Synchronisation d’OREOL à partir des données de l’application GUN.....	26
Processus de diffusion des données	27
Conservation des données	28
Synchronisation des données avec GUN.....	29

Définition des objets métiers	30
Parc.....	30
Renouvellement	31
Statut de la saisie.....	31
Statut du parc.....	31
Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé ».....	32
Eolienne.....	32
Poste de livraison	32

Introduction

Historique et enjeux d'OREOL

La réalisation de ce système d'information est la réponse à la demande sociétale afin de faciliter l'accès aux informations relatives à l'éolien terrestre sur le territoire national.

Deux arrêtés¹ publiés le 30 juin 2020 viennent modifier les prescriptions applicables aux installations éoliennes terrestres soumises à autorisation et à déclaration au titre de la réglementation ICPE. Ces deux textes introduisent notamment **l'obligation pour les pétitionnaires / exploitants de déclarer les données techniques relatives à leurs installations, incluant l'ensemble des aérogénérateurs, aux étapes clés du cycle de vie de l'installation**. Ces deux arrêtés sont entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Toutefois la nécessité de déclaration des données n'est applicable qu'à dater de la publication d'un avis au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique relatif aux modalités de transmission et la nature des données techniques à déclarer.

La réalisation du système d'information OREOL (interface de saisie des données, gestion des workflows, alimentation d'une base de données et génération de flux de données publiées dans GéoRisques) répond à la nécessité de collecte et de pérennisation des informations et vise les finalités suivantes :

- **Réaliser une base de données nationale de l'éolien terrestre**, contenant des informations techniques et administratives tenues à jour dans les délais imposés par les arrêtés précités (ci-après appelé « temps réel ») ;
- **Permettre au grand public d'avoir accès aux des données techniques** concernant le développement des parcs éoliens sur le territoire français, à compter du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'une demande de récépissé de déclaration. Les données renseignées sur OREOL peuvent être visualisées par le grand public sous forme d'une carte sur GéoRisques (<https://www.georisques.gouv.fr>) ;
- **Connaître en temps réel les phases de vie des parcs éoliens terrestres en France** no (autorisation, construction, exploitation, démantèlement).

¹ NOR : DEVP1119348A (éoliennes terrestres soumises à autorisation) et NOR : DEVP1119342A (éoliennes terrestres soumises à déclaration)

Objet du guide métier

Ce guide métier a pour vocation de faciliter la saisie et la mise à jour des informations à partir de l'application de saisie d'OREOL qui alimentent la base de données liées à la gestion des parcs éoliens ainsi que les informations mises à disposition du public dans GéoRisques².

Ce guide est le pendant du guide utilisateur sur les aspects fonctionnels d'OREOL, document dédié à la description des fonctionnalités de l'application.

Ce guide a pour objet la description des aspects conceptuels et pratiques de l'application, illustrés notamment à partir d'exemples concrets.

Il vise ainsi à :

- Illustrer les moyens de suivi et de gestion des parcs dont dispose l'administration au travers de l'application OREOL ;
- Accompagner les utilisateurs dans la saisie, en mettant en avant les informations attendues dans les différents champs techniques.

Ce guide est évolutif et a vocation à être mis à jour suivant les évolutions réglementaires et celles de l'application OREOL.

Pour toute information complémentaire ou suggestion d'amélioration du manuel : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>

Aspects conceptuels et utilisation courante d'OREOL

Définition des objets

Dans le cadre d'OREOL, un parc éolien est décrit au travers des trois objets suivants :

1. **Le « parc »** : installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement regroupant plusieurs éoliennes produisant de l'électricité.
2. **L'« éolienne »** : Equipement d'un parc, notamment constitué d'un mât et d'un rotor, et qui permet de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie est ensuite transformée dans la plupart des cas en électricité ;
3. **Le « poste de livraison »** : Nœud de raccordement de plusieurs éoliennes d'une même installation avant que l'électricité ne soit injectée dans le réseau public. Certains parcs éoliens, par leur taille, peuvent posséder plusieurs postes de livraison, voire se raccorder directement sur un poste source, qui assure la liaison avec le réseau de transport d'électricité (lignes haute tension).

² <https://www.georisques.gouv.fr/>

Chacun de ces objets est également associé à un objet géographique, sous la forme d'un polygone ou d'un point. Généralement, chaque objet pourra être délimité par une emprise. Dans la suite de ce document, on parlera donc d' « emprise » de parc, d'éolienne ou de poste de livraison.

A NOTER :

Ce document ne traite que les parcs soumis à autorisation. Les données des parcs soumis à déclaration seront collectées dans une version ultérieure.

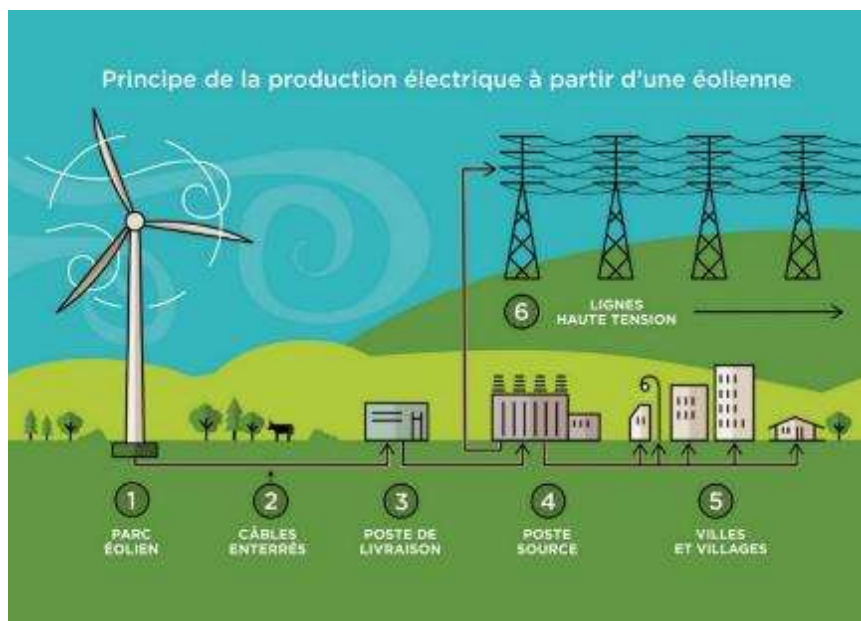


Figure 1 - Schéma de la production électrique éolienne³

Production des données

Les données contenues dans la base de données OREOL proviennent de plusieurs sources :

- La base de données S3IC⁴ qui a permis d'initialiser la base de données : ces données ne sont pas publiées automatiquement. La publication validée est à la main de l'exploitant.
- L'API GUN (nouvelle base S3IC) permettant de mettre à jour les données en temps réel
- Les saisies manuelles des exploitants

Les données S3IC ont permis d'initialiser pour chaque parc :

- La commune principale d'implantation du parc
- La raison sociale (Nom du parc éolien)

³ Source : <https://prunay-yvelines-78.parc-eolien-jpee.fr/>

⁴ Source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/nomenclature=2980>

- Le numéro d'inspection (numéro S3IC)

Diffusion des données

Afin d'offrir au grand public un accès simplifié aux données, la diffusion de celles-ci se fera via la plateforme GéoRisques sous différents formats :

- Format cartographique de type Shape (.shp)
- Format tabulaire (.csv)

Les données validées seront exposées dans l'outil cartographique disponible dans le site portail national GéoRisques.

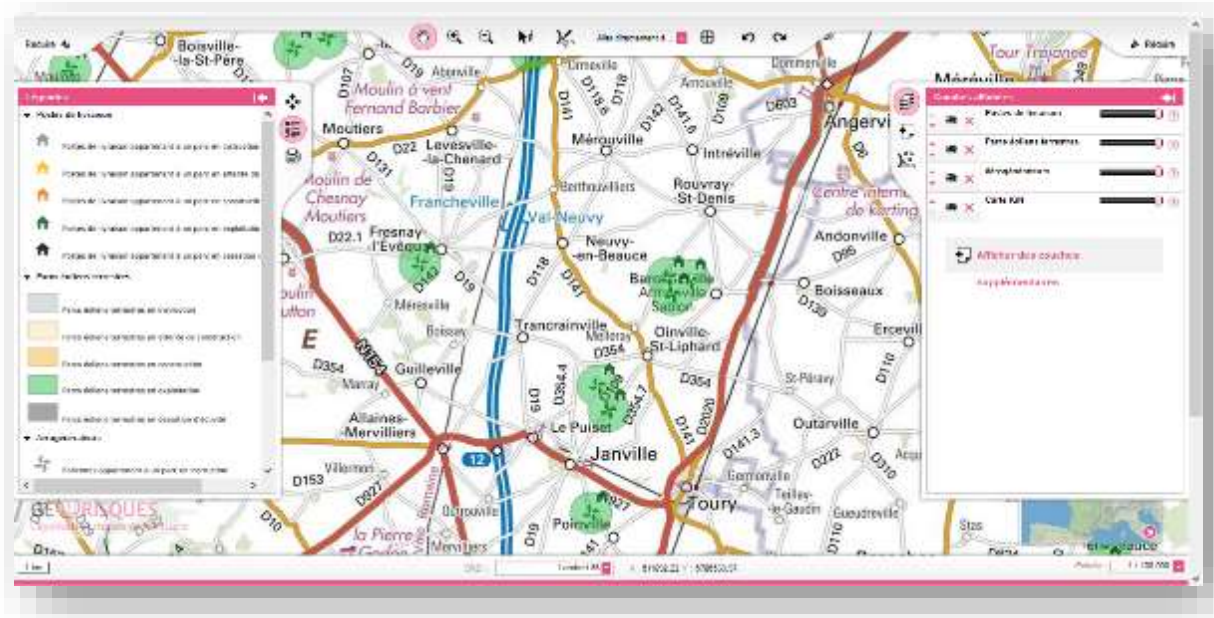


Figure 2 - Visualisation des données OREOL dans GéoRisques

Profils et droits

Les acteurs de la saisie dans OREOL sont principalement **les exploitants et les pétitionnaires** de parcs éoliens : ils s'assurent de la mise à jour des données en fonction de l'état administratif de leurs parcs.

Les utilisateurs en DREAL indiqueront par ailleurs les étapes clefs (dates de signature des arrêtés préfectoraux d'autorisation / refus, date de la publication de l'avis de l'autorité environnementale, etc.) de la vie des parcs dans leur périmètre géographique (Région, département, service...) dans la base GUN.

En attendant la mise à disposition de la nouvelle version de GUN, les exploitants devront saisir les étapes clefs. Les administrateurs de l'application pourront accéder aux données de l'ensemble des parcs et mettre à jour leurs données *via l'application GUN*.

Dans un premier temps, les utilisateurs en DREAL pourront être amené à vérifier ou renseigner dans OREOL certaines de ces étapes clés. Par la suite, lors de l'évolution de l'outil, ces données pourront être extraites de GUN vers OREOL.

Gestion des droits

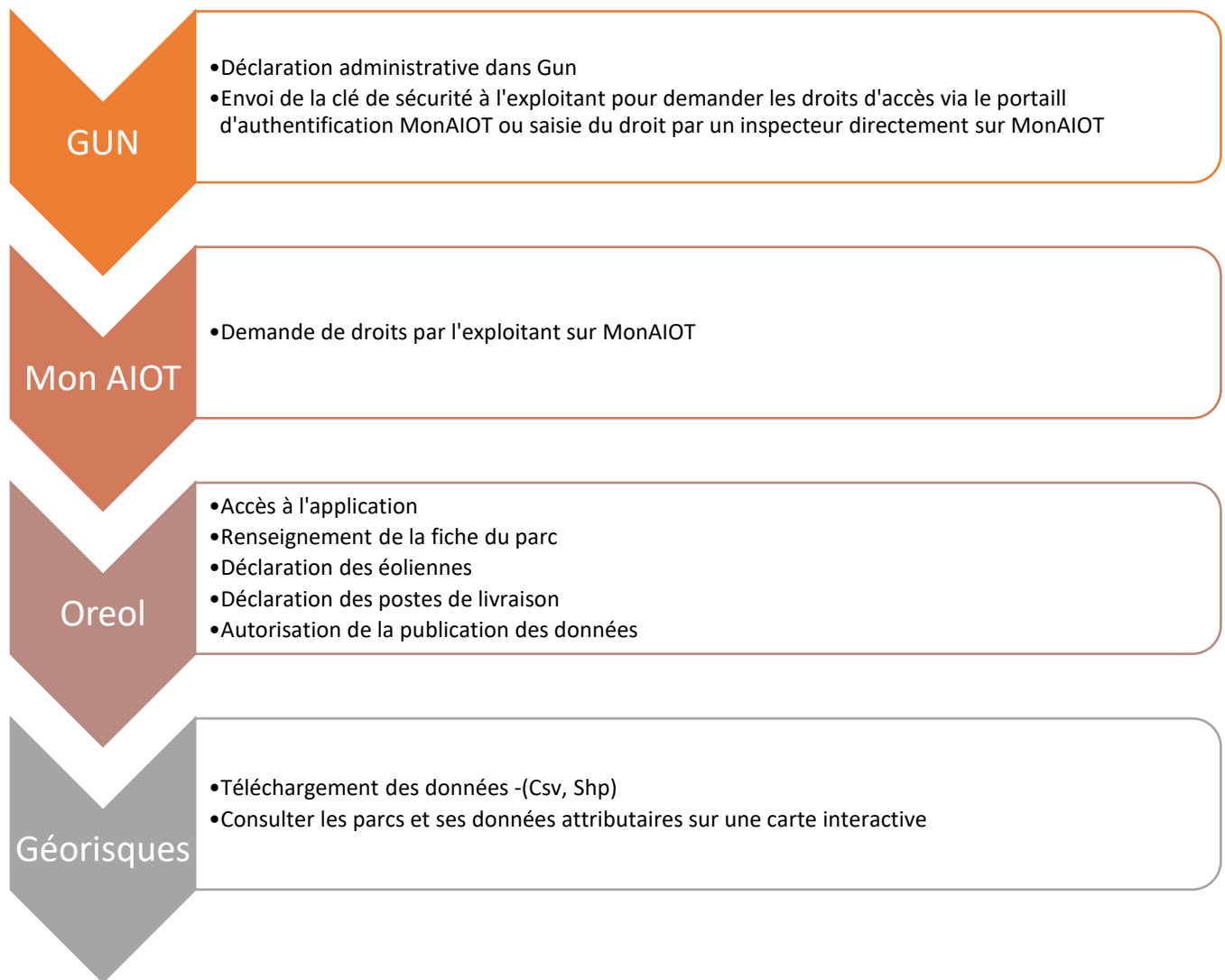
La gestion des droits utilisateurs est déléguée à l'**application MonAIOT**, portail d'identification pour l'ensemble des applications en lien avec les installations classées : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/demande-droits>

Pour l'application OREOL, 3 profils utilisateurs ont été générés :

- **Exploitant (Pétitionnaire)** : Saisir des données de leur parc
- **Gestionnaire DREAL** : Consulter les données saisies des parcs de sa zone géographique et saisir / modifier les données des parcs. Ces modifications pourront se faire via l'application GUN (DREAL, DRIEAT Ile de France, DEAL, UD) avec la nouvelle version de GUN.
- **Administrateur DPGR** : Consulter et modifier les données de tous les parcs en suppléance. Processus de gestion d'un parc éolien terrestre

Processus de saisie des données OREOL

Le processus de déclaration OREOL démarre dès la phase de dépôt du dossier auprès de la DREAL jusqu'au la cessation d'activité dans le cadre d'un parc éolien autorisé.



Accès à l'application

Pour tous les utilisateurs (pétitionnaire / exploitant, administration) la demande d'accès à l'application OREOL se fait par via le portail d'identification des applications en lien avec les installations classées à savoir MonAIOT⁵.

⁵ <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/>



Figure 3 – Portail MonAIOT

Le profil « Gestionnaire DREAL » est automatiquement attribué aux utilisateurs des services déconcentrés de l’Etat (DREAL, UD, etc.) : **dans ce cas, il n’y a pas de demande de droits à faire.**

Pour le profil « Exploitant » : la demande d’accès se fait par le formulaire « Mon compte / Demande de droits » grâce à **un identifiant et un code que pourra lui fournir l’administration.** De plus, un gestionnaire, un inspecteur ou un administrateur pourra ajouter des droits à un exploitant en utilisant le formulaire « Mon compte / Gestion des utilisateurs ».

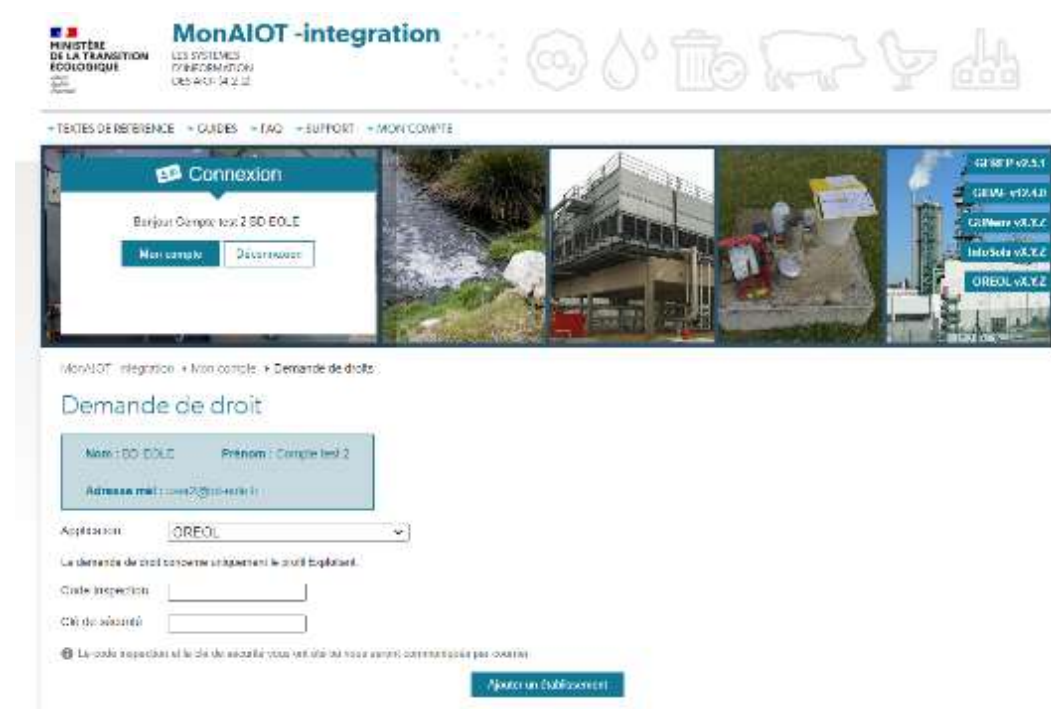


Figure 4 - Demande de droits sur l'application OREOL

A noter :

Un droit « Exploitant » sur MonAIOT est associé à une seule installation.

Si l'exploitant a plusieurs parcs éoliens terrestre, il devra faire autant de demande de droits qu'il a de parcs en exploitation.

Une fois authentifié, l'utilisateur autorisé peut accéder à l'application OREOL depuis la page d'accueil de cette application, de 2 manières :

- Soit en sélectionnant l'établissement souhaité pour l'application OREOL depuis la rubrique « Mes établissements »
- Soit en ouvrant OREOL depuis la rubrique « Mes Applications »

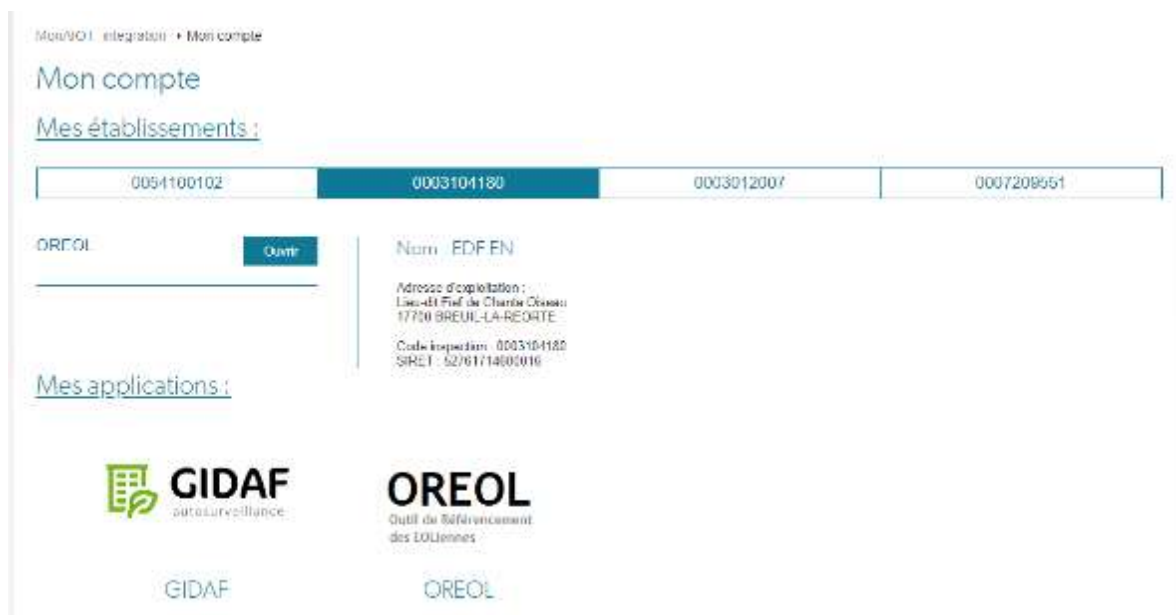


Figure 5 – Accès à OREOL depuis le portail MonAIOT

1 - Renseigner les données d'un parc

L'interface d'édition des données du parc éolien offre la possibilité à l'exploitant d'indiquer ou de modifier les caractéristiques d'un parc, ainsi que de saisir l'ensemble des dates des étapes administratives de ce dernier.

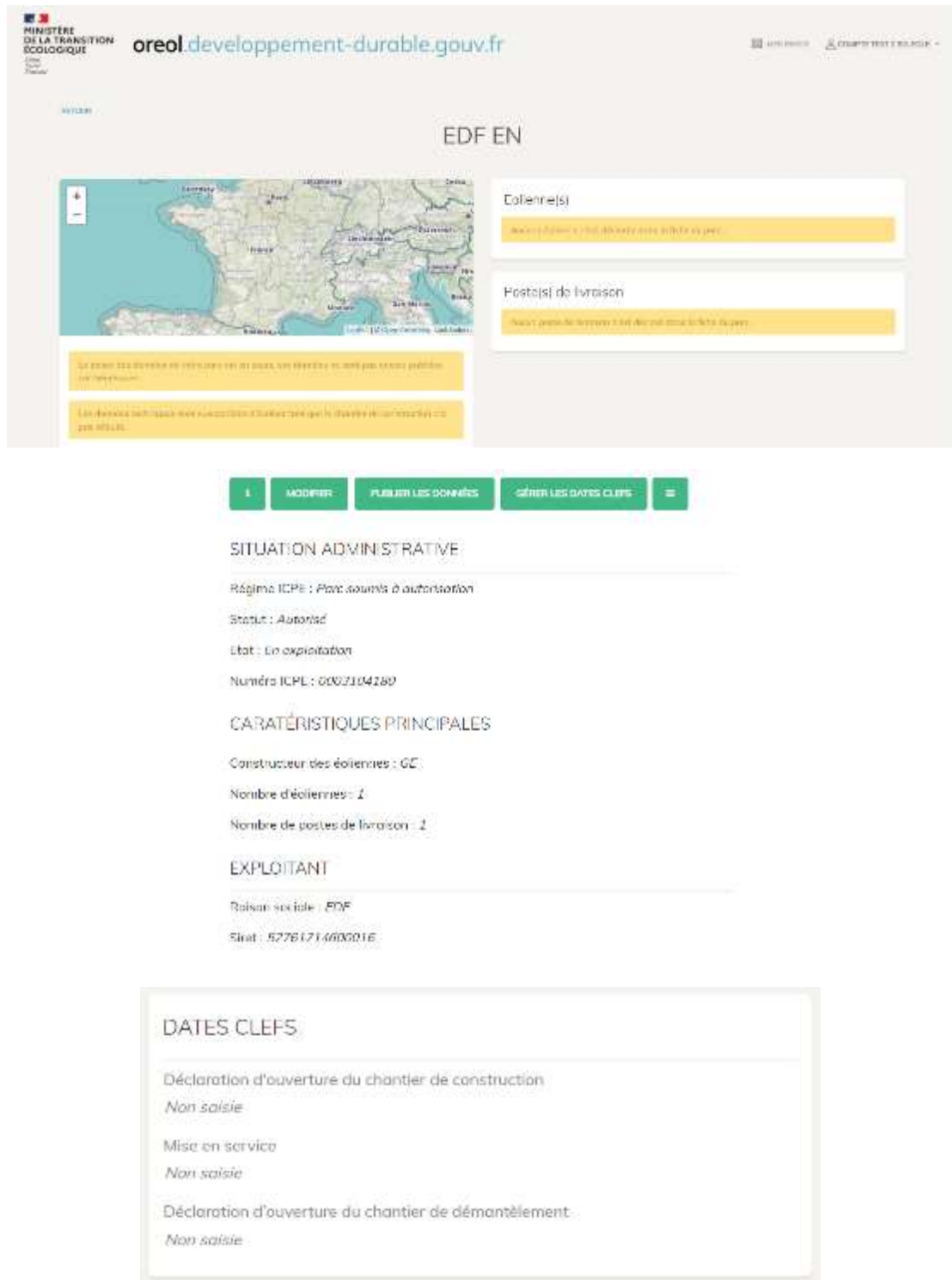


Figure 6 Edition d'un parc

Éditer les données du parc
✕

Nom du parc

Nom du parc éolien

Veuillez saisir le nom du parc éolien tel qu'il figure dans les actes administratifs (arrêtés préfectoraux), le dossier de demande d'autorisation ou le dossier de permis.

Exploitant

Nom de l'exploitant

Veuillez saisir le nom de l'exploitant actuel du parc.

Diffusion du nom de l'exploitant

Veuillez cocher la case si vous acceptez la diffusion publique du nom de l'exploitant.

Caractéristiques

Nombre d'éoliennes

Veuillez saisir le nombre d'éoliennes qui composent le parc éolien. Si vous êtes exploitant personnel, ne saisissez que les éoliennes qui ont été autorisées.

Nombre de postes de livraison

Veuillez saisir le nombre de postes de livraison (régionaux / nationaux).

Commune(s) d'installation

Veuillez saisir le nom ou le code INSEE de(s) commune(s) d'implantation du parc éolien.

■ POITIERS (86100)

Autorisation

Date de dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la DREAL ou date du permis de construire pour les parcs éoliens qui bénéficient de l'antériorité.

Donnée obligatoire au 01/01/2022

Veuillez saisir la date à laquelle le dossier de demande d'autorisation a été déposé (format)

Construction

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'une ou plusieurs éoliennes, ou du poste de livraison

Veuillez saisir la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'un ou de plusieurs éoliennes, ou de la date de la déclaration d'ouverture du chantier de construction d'un ou de plusieurs postes, sous la date par ordre chronologique (format)

Démantèlement

Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement

Veuillez saisir la date de déclaration de début des travaux de démantèlement (si plusieurs dates, saisir la 1ère date par ordre chronologique (format))

Modifications notables mais non substantielles

Date de dépôt du dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

Indiquez la date de modification au format (format) par dates ou le bouton ajouter

■ 10/01/2022

Figure 7 – Interface de renseignements des informations sur le parc éolien.

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Règles
Nom du parc éolien	Oui	
Nom de l'exploitant	Oui	Cocher la checkbox si le nom de l'exploitant peut être diffusé dans Géorisques
Nombre d'éoliennes	Oui	

Nombre de postes de livraison	Oui	
Commune(s) d'installation	Oui	
Date de la déclaration d'ouverture du chantier	Non	Peut être saisie ultérieurement
Date de la déclaration d'ouverture du chantier de démantèlement	Non	Peut être saisie ultérieurement
Modification notables mais non substantielles	Non	Permet d'indiquer les dates de dépôt des dossier au préfet en application du chapitre II de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

2 - Saisir les données relatives aux éoliennes de l'installation

L'ajout d'une éolienne permet à l'exploitant d'indiquer les éoliennes qui composent son parc.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des éoliennes, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre d'éoliennes de l'installation ;
- La ou les communes d'installation

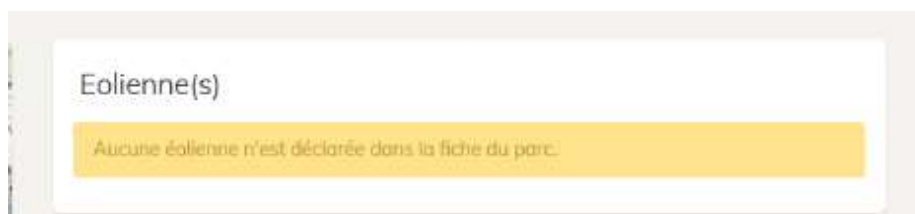


Figure 8 – OREOL propose des messages d'erreur / d'alerte pour faciliter la saisie : ici , le message indique que l'exploitant n'a pas encore saisi d'éolienne pour son installation.

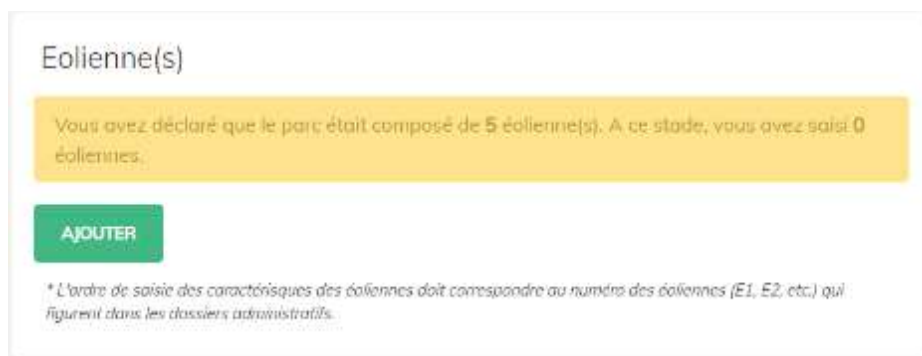


Figure 9 Ajout d'une éolienne

Constructeur

Constructeur *

Enercon

Veuillez sélectionner le constructeur de l'éolienne. Si le projet n'est pas encore défini (avant le début de la construction), vous les données au regard du fabricant renseigné en terme d'impact. Si le constructeur ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00 - constructeur non référencé ».

Référence commerciale *

E-33

Veuillez sélectionner la référence commerciale. Si le projet n'est pas encore défini (avant le début de la construction), saisir les données au regard du fabricant renseigné en terme d'impact. Si le modèle ne figure pas dans la liste, sélectionner « 00 - référence commerciale non référencée ».

Caractéristiques

Puissance installée de l'éolienne *

2

Veuillez saisir la puissance en MW.

Période d'allumage

Période d'allumage *

JOUR MUIT JOUR ET MUIT

Type de feu *

FEUX FUS FEUX À ÉCLATS

Gabarit

Hauteur totale en bout de pale (m) *

123

Veuillez saisir la hauteur de l'éolienne en bout de pale, depuis le niveau du sol.

Côte NGF au sol (m) *

1000

Veuillez saisir la côte NGF correspondante à l'emplacement du mât.

Hauteur du mât + nacelle (m) *

100

Veuillez sélectionner la hauteur du mât de la nacelle, depuis le niveau du sol.

Diamètre du rotor (m) *

10

Veuillez sélectionner le diamètre du rotor.

Étapes clefs

Date de mise en service

jj/mm/aaaa

AJOUTER

Indiquer la date de mise en service de l'aérot (générateur) puis cliquer sur le bouton ajouter.

08/09/2021

Localisation


Coordonnée X (Lambert-93) *

784108.4

Coordonnée Y (Lambert-93) *

6852827

Veuillez indiquer les coordonnées du mât de l'éolienne, au format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi les coordonnées dans le formulaire du parc. Pour un mât déjà construit, les coordonnées correspondantes à l'emplacement exact du mât sont attendues et doivent être privilégiées en cas de divergence avec les données indiquées après l'habilitation (le point de centre peut être directement ajouté sur la carte).



Valider Annuler

Figure 10 Formulaire de saisie d'une éolienne

Règles de saisie des éoliennes

Rajouter les vérifications faites entre les dates

Champs	Saisie obligatoire ?	Unité	Règles de saisie
Constructeur	Oui	-	-
Référence commercial	Oui	-	-
Puissance installée	Oui	MW	-
Période d'allumage	Oui	-	-
Type de feux	Oui	-	-
Hauteur totale en bout de pale	Oui	m	< 500 m
Côté NGF	Oui	m	< 5000 m
Hauteur du mât (mât + nacelle)	Oui	m	< 500 m
Diamètre du rotor	Oui	m	< 500 m
Date de mise en service	Non	DD/MM/AAAA	-
Coordonnées géographiques	Oui	m	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie des données relatives à une éolienne est validée, l'application OREOL génère un identifiant pour cette éolienne : il consiste en la reprise de l'identifiant du parc, ajoute un E et ajoute le numéro de l'éolienne dans le parc, **par ordre de saisie**.

ATTENTION : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les éoliennes dans le même ordre que les éoliennes numérotées dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » des éoliennes.

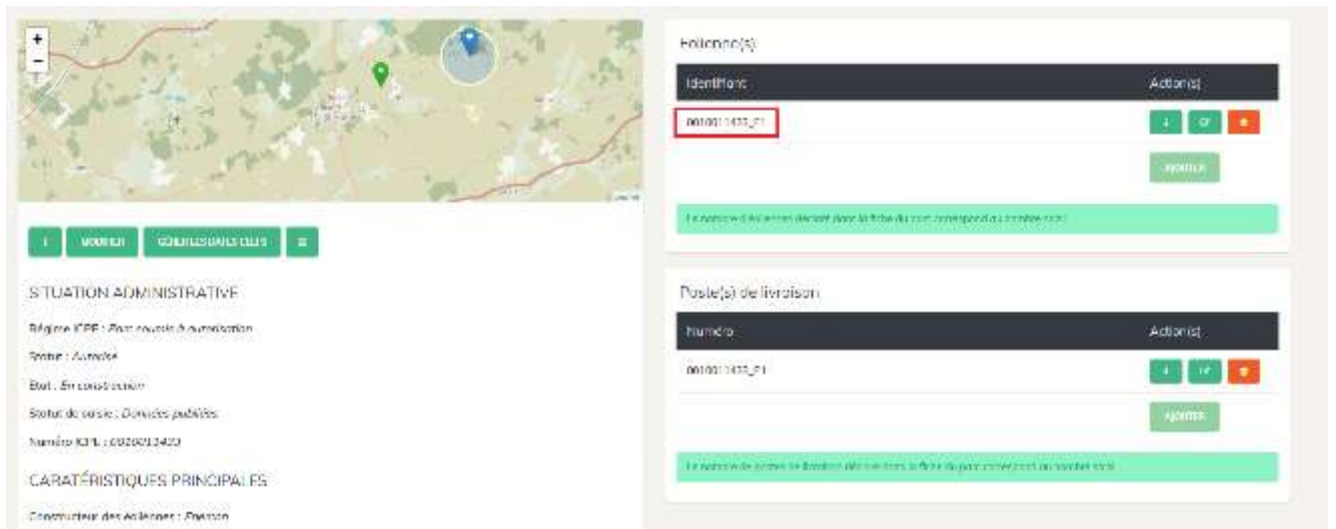


Figure 11 - Génération de l'identifiant de l'éolienne dans OREOL

3 - Saisir les postes de livraison

La saisie d'un poste de livraison permet à l'exploitant d'indiquer les postes qui composent son installation, telle que déclarée auprès de l'administration.

Prérequis

Pour que l'exploitant puisse saisir des postes de livraison, celui-ci doit avoir renseigné pour le parc :

- Le nombre de postes de livraison ;
- La ou les communes d'installation



Figure 12 – Message visible lorsque le parc n'a pas de nombre de postes de livraison déclaré.



Figure 13 Ajout d'un poste de livraison

Éditer le poste de livraison 0003012007_PL1

Localisation

Coordonnée X (Lambert-93)*

700350.6

Coordonnée Y (Lambert-93)*

6051437

Veuillez indiquer les coordonnées du poste de livraison, du format Lambert-93. Assurez-vous d'avoir saisi le(s) commune(s) d'installation dans le formulaire du parc.



VALIDER

ANNULER

Figure 14 Formulaire de saisie du poste de livraison

Règles de saisie

Champs	Obligatoire	Unité	Règles
Coordonnées géographiques	Oui	RGF 93	L'éolienne doit être située dans une des communes déclarées pour l'installation

Lorsque la saisie est validée, l'application génère un identifiant lors de la création du poste. L'identifiant reprend l'identifiant du parc, concatène la chaîne « _PL » et le nombre de postes dans le parc.

Attention : l'utilisateur doit prendre garde à saisir les postes de livraison dans le même ordre que les postes de livraison numérotés dans le dossier de demande d'autorisation de l'installation. Dans le cas contraire, les numérotations OREOL ne seront pas cohérentes avec les numérotations « réelles » de ces équipements.

Poste(s) de livraison

Numéro	Action(s)
0010011433.P1	<input type="button" value="+"/> <input type="button" value="✎"/> <input type="button" value="✖"/>
<input type="button" value="AJOUTER"/>	

Le nombre de postes de livraison déclaré dans la fiche du parc correspond au nombre saisi.

Figure 15 – Exemple d'un identifiant de poste

4 – Indiquer les étapes clefs

Les étapes clefs permettent de préciser les dates de délivrance d'autorisation, de rejet ou de refus.

L'API Gun ne fournit pas actuellement les dates administratives. Pour permettre de collecter ces données, l'exploitant pourra dans une première version de l'application saisir manuellement ces données.

Situation administrative : Autorisation

La situation administrative d'autorisation permet d'indiquer les dates :

- De la délivrance de l'avis de l'autorité environnementale
- De l'autorisation délivrée l'autorité environnementale
- De la cessation d'activité.

Editer les dates de délivrance du parc X

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?
 ⌵
Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

Avis de l'autorité environnementale **Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale**
 ● ✓
Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa).

Autorisation **Date de délivrance de l'autorisation**
 ● ⓘ
Doit être supérieure à la date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale (26/05/2021) et inférieure à la date de la déclaration d'ouverture des chantiers de construction (05/11/2021).
 Veuillez saisir la date de délivrance d'autorisation (jj/mm/aaaa).

Cessation d'activité **Date de cessation d'activité**

Veuillez saisir la date de la notification de la cessation d'activité de l'installation (jj/mm/aaaa).

Figure 16 – Edition des dates de délivrance du parc

Situation administrative : Rejet

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de rejet, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêt de rejet.

Editer les dates de délivrance du parc X

Situation administrative Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?
 ⌵
Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc.

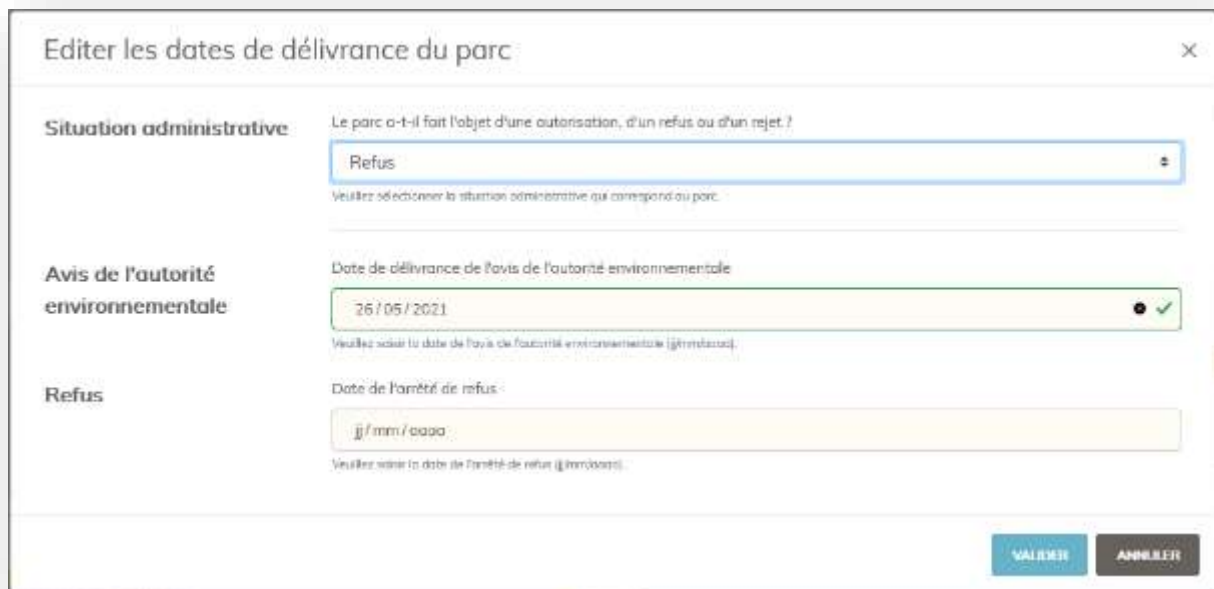
Rejet **Date de l'arrêt de rejet**

Veuillez saisir la date de l'arrêt de rejet (jj/mm/aaaa).

Figure 17 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en rejet

Situation administrative : Refus

Lorsque la situation administrative du parc est à l'état de refus, il est nécessaire d'indiquer la date de l'arrêté de refus.



The screenshot shows a web form titled "Editer les dates de délivrance du parc". It contains three main sections:

- Situation administrative:** A dropdown menu is set to "Refus". Below it, a small text reads "Le parc a-t-il fait l'objet d'une autorisation, d'un refus ou d'un rejet ?" and another line says "Veuillez sélectionner la situation administrative qui correspond au parc."
- Avis de l'autorité environnementale:** A date field contains "26/05/2021" and has a green checkmark icon. Below it, a small text reads "Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale" and another line says "Veuillez saisir la date de l'avis de l'autorité environnementale (jj/mm/aaaa)".
- Refus:** A date field is empty with a placeholder "jj/mm/aaaa". Below it, a small text reads "Date de l'arrêté de refus" and another line says "Veuillez saisir la date de l'arrêté de refus (jj/mm/aaaa)".

At the bottom right, there are two buttons: "VALIDER" (blue) and "ANNULER" (grey).

Figure 18 – Edition des dates de délivrance du parc : situation administrative en refus

Calcul de la géométrie du parc

Le parc éolien est représenté cartographiquement **sous la forme d'un polygone, calculé en fonction des coordonnées géographiques des éoliennes saisies pour l'installation** : ce polygone est calculé automatiquement en prenant, pour chaque éolienne constituant l'installation, **une zone tampon circulaire de 1000 mètres** autour des coordonnées géographiques saisies.

Il ne s'agit donc pas du périmètre administratif de l'installation.



Figure 19 - Saisie de coordonnées géographiques des éoliennes d'une installation

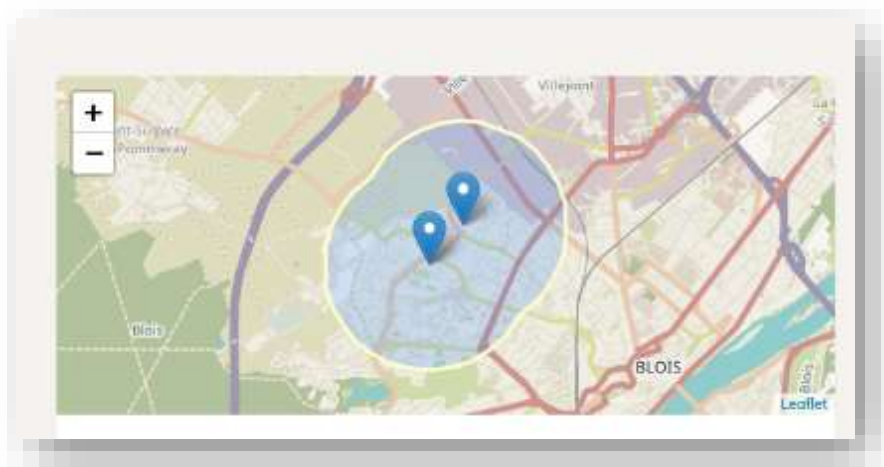


Figure 20 – Etablissement du périmètre du parc pour l'application OREOL à partir des deux éoliennes saisies pour cette installation.

Renouvellement d'un parc

Le renouvellement d'un parc éolien (ou *repowering*) correspond au remplacement partiel ou total d'une installation par un ou plusieurs nouveaux aérogénérateurs.

Cette fonctionnalité permet à l'exploitant d'indiquer si un parc a fait l'objet d'un renouvellement, et de préciser si ce renouvellement est « notable ». La saisie de ce premier champ permettra ensuite de saisir, en cas de dépôt d'un nouveau dossier, des étapes clés d'instruction du dossier de demande d'autorisation environnement (date de dépôt du dossier, date de l'avis de l'autorité environnementale, etc.).

RETOUR

EDF EN

POITIERS

Le nombre des données de votre parc est en cours, ces données ne sont pas encore publiées sur Déclaraqes...

MODIFIER PUBLIER LES DONNÉES

SITUATION ADMINISTRATIVE

Statut : En instruction

RENOUVELLEMENT

Eolienne(s)

Identifiant

0003104180_F1

Le nombre d'éoliennes déclaré

Poste(s) de livraison

Numéro

0003104180_P1.1

Figure 21 Renouvellement d'un parc

Historisation des actions

Chaque action sur le parc est recensée et permet de récupérer les informations de l'utilisateur qui a effectué l'action :

- Mail de l'utilisateur
- Date de l'action
- Champ modifié avec l'ancienne et la nouvelle valeur

Les modifications enregistrées concernent :

- La modification des données « parc »
 - La publication des données du parc
 - L'arrêt de la publication des données du parc
 - Le changement de statut du parc
 - Le changement d'état du parc
 - Le statut du renouvellement du parc
 - La division d'un parc
- La modification des données « « éolienne » ou « poste de livraison » »
 - L'ajout d'une éolienne ou d'un poste de livraison
 - La suppression d'une éolienne ou d'un poste de livraison

Publier les données d'un parc

L'étape de publication des données permet à l'exploitant d'indiquer à OREOL que ses données sont publiables sur le site de diffusion GéoRisques.

Prérequis

Pour que les données soient publiables :

- Le nombre d'éoliennes déclaré pour l'installation doit correspondre aux nombres d'éoliennes saisies individuellement.
- Le nombre de postes de livraison déclaré pour l'installation correspondre aux nombres de poste de livraison saisis individuellement.
- La commune d'implantation d'une éolienne doit correspondre à une commune saisie au niveau du parc.



Figure 22 - Bouton publier désactivé car des éoliennes ne sont pas saisies



Figure 23 - Message de publication

A NOTER :

La publication des données n'est pas instantanée. La publication est effectuée tous les matins à 6h. Pendant ce laps de temps l'exploitant peut reprendre sa saisie.

Reprise de la saisie des données d'un parc

L'exploitant peut à tout moment reprendre la saisie de son parc. S'il réactive sa saisie, les données publiées sur GéoRisques resteront figées à l'état antérieure à la reprise.

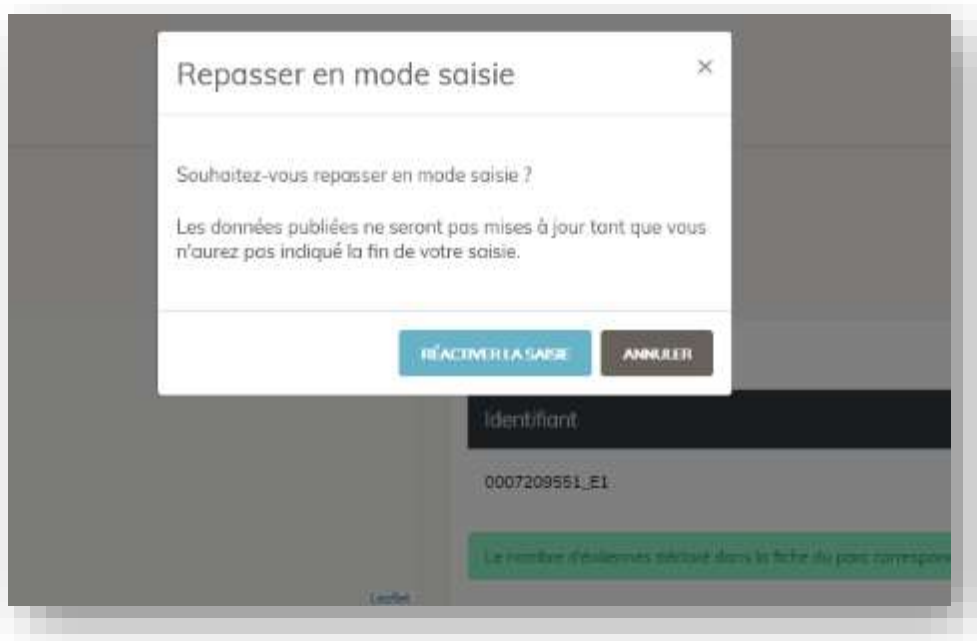


Figure 24 - Reprise de la saisie d'un parc

Synchronisation d'OREOL à partir des données de l'application GUN

OREOL ouvre un module de saisie de données pour le pétitionnaire / l'exploitant qui propose des champs pré-remplis à partir de la base de données GUN.

Si l'exploitant souhaite signaler une erreur de saisie de ces données extraites de GUN, OREOL propose un bouton d'alerte qui lui permet d'envoyer un message au service instructeur de cette installation par voie électronique pour indiquer les modifications qu'il souhaiterait apporter.

Le service instructeur évaluera l'opportunité de modifier la base de données GUN sur la base de cette notification.



Figure 25 - Affichage d'un parc éolien dans OREOL

Le clic sur le bouton loupe affiche le parc. Avant cet affichage le serveur effectuera une synchronisation des données avec le service GUN. Le cas échéant une alerte sera affichée à l'utilisateur.



Figure 26 - Affichage de l'alerte si les données sont désynchronisées avec Gun

Processus de diffusion des données

Les données issues d'OREOL seront diffusées et disponibles en consultation depuis le portail GéoRisques : les données seront disponible, en téléchargement⁶ ainsi que dans l'espace cartographique⁷ (à partir de mars 2022).

⁶ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees>

⁷ A l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

A partir de mars 2022, un batch sera exécuté toutes les nuits pour extraire des données selon les règles suivantes :

- Les parcs dont le statut de la saisie « A publier » sont extraits ;
- Si un parc éolien, dont les données ont déjà été publiées, repasse au statut de saisie « brouillon » alors les données antérieures à ce nouveau statut restent publiées sur GéoRisques tant que de nouvelles données n'ont pas été validées par l'utilisation. Une fois que l'exploitant a accepté la publication de sa nouvelle saisie, les données sont écrasées à la prochaine occurrence du batch.
- Les parcs au statut « Refus », « Rejet » ou « Cessation d'activité » ne sont pas extraits.

Conservation des données

Les données de chaque parc sont conservées selon les règles suivantes :

- Dès leur première saisie sur la base de données OREOL et jusqu'à ;
 - pour les parcs autorisés ou dont la demande a été retirée par l'exploitant : 1 an une fois que le parc est entré en cessation d'activité.
 - pour les parcs dont l'autorisation a été refusée ou rejetée : 5 ans à dater de l'entrée dans un des statuts suivants : "projet rejeté", "projet refusé".

Synchronisation des données avec GUN

L'API de GUN permet de récupérer automatiquement des informations afin d'alimenter la base de données.

Données	Description	Format	Obligatoire dans GUN	Disponible dans la version actuelle
emailContact	Permet d'envoyer, côté portail, la clé de sécurité. Email de l'exploitant qui a fait la demande d'autorisation.	Chaîne de caractères(254)	Oui	
codeAIOT	Code unique GUNenv, clé métier (ancien numéro S3IC)	Chaîne de caractères(10)	Oui	
identifiantEquipe	Identifiant du service instructeur (administration) en charge de l'instruction du dossier	Chaîne de caractères(32)	Oui	
raisonSociale	Raison sociale de l'AIOT (Nom du parc Eolien)	Chaîne de caractères(120)	Non	
systemeCoordonnees	Système de coordonnées géographiques (projection) de l'AIOT.	Chaîne de caractères(4)	Non	
Siret	Numéro SIRET de l'exploitant			
Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité				Non
Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale				Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet				Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation				Non
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus				Non
Date de cessation d'activité				Non

Définition des objets métiers

Si la version de l'API GUN actuelle ne permet pas d'obtenir les données alors la saisie est faite par l'exploitant. Une saisie n'est pas définitive : l'exploitant peut revenir sur sa saisie en réactivant sa saisie.

Parc

Données OREOL	Format	Description	Saisie obligatoire pour valider la publication	Source de données dans OREOL
Identifiant	Chaîne de caractère (10)	Numéro Gun	Oui	Gun
Nom du parc éolien	Chaîne de caractère (255)		Oui	Gun
Nombre d'éoliennes	Entier	Nombre d'éoliennes qui compose le parc	Oui	Saisie exploitant
Nombre de postes de livraison	Entier	Nombre de postes de livraison qui compose le parc	Oui	Saisie exploitant
Date de dépôt de la demande d'autorisation ou du PC en cas d'installation bénéficiant de l'antériorité	Date		Oui	GUN
Date de délivrance de l'avis de l'autorité environnementale	Date		Non	GUN
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet	Date		Non	GUN
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de l'autorisation	Date		Non	GUN
Date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus	Date		Non	GUN
Date de début de construction de l'installation	Date		Non	Saisie exploitant
Date de mise en service de l'installation	Date	Date de mise en service de la première éolienne à être en service	Non	Calcul OREOL
Date de début de démantèlement	Date	-	Non	Saisie exploitant
Date de cessation d'activité	Date	-	Non	GUN
Renouvellement	Lexique	Permet à l'exploitant si le parc est un renouvellement d'un ancien parc	Non	Saisie exploitant
Equipe DREAL/DEAL/DRIEAT	Lexique	L'équipe DREAL qui suit le dossier administratif		GUN

Statut administratif	Lexique		-	Calcul OREOL
Statut de la saisie	Lexique		-	Calcul OREOL
Statut du parc	Lexique		-	Calcul OREOL
Etat du parc	Lexique		-	Calcul OREOL
Géométrie	Polygone		-	Calcul OREOL
Communes	Lexique	Liste des communes d'implantation du parc	Partiel	Saisie exploitant
Exploitant (Siret)	Lexique	Exploitant qui exploite le parc	Oui	Gun

Renouvellement

Données OREOL	Format	Description	Saisie obligatoire pour valider la publication	Source de données dans OREOL
Renouvellement notable ou substantiel	Formulaire	Permet à l'exploitant si le parc est un renouvellement d'un ancien parc	Non	Saisie exploitant
Date d'arrêté préfectoral complémentaire (APC)	Date	Date de l'arrêté dans le cas d'un renouvellement notable.	Oui	Saisie exploitant
Date de saisie du renouvellement	Date	Date du renouvellement de l'installation (date du dépôt du PAC en cas de modification notable non substantielle, date d'AP en cas de renouvellement substantiel)	Oui	Date calculée

Statut de la saisie

En fonction des éléments de l'avancement de saisie l'exploitant peut indiquer que sa saisie est :

- **Brouillon** : Données non diffusées sur GéoRisques
- **Publiée** : Données diffusées sur GéoRisques.

Statut du parc

Le statut du parc permet de connaître son statut en fonction des saisies effectuées :

- **En instruction** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE, et le pétitionnaire a saisi une date de dépôt de demande d'autorisation et aucune conclusion de l'instruction de figure dans OREOL (rejet, refus, autorisation) ;
- **Retiré** : L'exploitant a retiré sa demande d'autorisation auprès de la DREAL
- **Refusé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de refus d'autorisation a été renseignée.
- **Rejeté** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'arrêté préfectoral de rejet du projet a été renseignée.

- **Autorisé** : Le parc est soumis à autorisation au titre de la réglementation ICPE et une date de délivrance de l'autorisation a été renseignée.

Etats du parc éolien ayant le statut « autorisé »

Les états d'un parc éolien autorisé sont calculés automatiquement en fonction des saisies effectuées :

- **En attente de construction** : Le statut du parc est « autorisé » et aucune autre date (début de construction, mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En construction** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de construction est saisie aucune autre date (mise en service, démantèlement) n'a été saisie.
- **En exploitation** : Le statut du parc est « autorisé », une date de mise en service est saisie aucune date pour le démantèlement n'a été saisie.
- **En démantèlement** : Le statut du parc est « autorisé », une date de début de démantèlement est saisie et aucune date de cessation d'activité n'a été saisie.
- **Cessation d'activité** : Le statut du parc est « autorisé », une date de délivrance de récépissé de cessation d'activité a été saisie.

Eolienne

Donnée	Format	Description	Obligatoire dans OREOL	Source de données d'OREOL
Identifiant	Chaîne de caractère (20)	Numéro GUN + E + nombre d'éolienne du parc	Oui	Calculé par OREOL
Puissance	Entier		Oui	Saisie exploitant
Hauteur totale	Entier		Oui	Saisie exploitant
Hauteur du mât + nacelle	Entier		Oui	Saisie exploitant
Diamètre du rotor	Entier		Oui	Saisie exploitant
Côte NGF	Entier		Oui	Saisie exploitant
Coordonnées X, Y	Entier flottant	Coordonnées géographiques dans le RGF du parc	Oui	Saisie exploitant
Constructeur	Lexique ou chaîne de caractères (255)		Oui	Saisie exploitant
Référence	Lexique ou chaîne de caractères (255)		Oui	Saisie exploitant
Période d'allumage	Lexique		Oui	Saisie exploitant
Type de feux	Lexique		Oui	Saisie exploitant
Commune	Lexique	Commune d'implantation de l'éolienne	Oui	Saisie exploitant

Poste de livraison

Donnée	Format	Description	Obligatoire	Source de données
Identifiant	Chaine de caractère (20)	Numéro GUN + PL + nombre de postes du parc	Oui	Calculé
Coordonnées X, Y	Entier flottant	Coordonnées géographiques dans le RGF du parc	Oui	Saisie exploitant